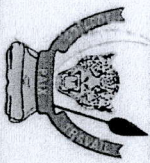


REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO
PRIMATURE



AUTORITE DE REGULATION
DES MARCHES PUBLICS
ARMP
Transparence - Equité - Probité

Agissant en qualité de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics, octroie cette

ATTESTATION DE PAYEMENT DE LA REDEVANCE N° 183/2023

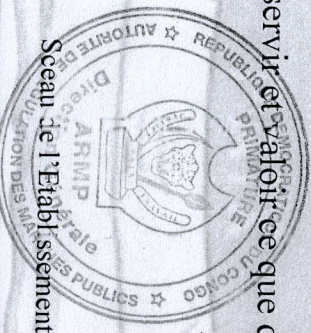
A L'ENTREPRISE EMMANUEL CONSTRUCTION LOGISTICS SARL

Après avoir reçu le contrat du marché n° 008/GOUV/P.LBA/2023, conclu avec la Province du Lualaba, pour un montant total hors taxe de dollars américains trois cent dix mille deux cent treize, quarante-huit centimes (USD 310.213,48) et confirme le paiement de la redevance de 0,7% dudit montant soit dollars américains deux mille cent septante-un, quarante-neuf centimes (USD 2.171,49).

Fait à Kinshasa, le 17/10/2023.

Pour servir et valoir ce que de droit

Directeur Administratif et Financier



Directeur Général a.i.
Benoît KALIKAT KALEMBE